

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Thibault, M. Duprey, Mme Filhol, M. Taïbi, M. Cranoly, M. Monany



Délibération n° 06-01 du 30 janvier 2025

CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT À L'APPEL À PROJETS DU FONDS ASILE MIGRATION INTÉGRATION (FAMI) POUR LE PROJET « RÉSEAU APPRENDRE LE FRANÇAIS : COORDINATION DES ACTEURS ŒUVRANT POUR L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS EN SEINE-SAINT-DENIS »

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021, portant dispositions communes relatives au Fonds européen du développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure, et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas publié le 24 juin 2021,

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement européen et du Conseil établissant le fonds « Asile, migration et intégration », publié le 7 juillet 2021,

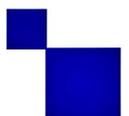
Vu le décret n°2022-796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le fonds « Asile, migration et intégration » (FAMI), le fonds pour la sécurité intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021-2027.

Vu l'appel à projets du Ministère de l'Intérieur AAP n°04-2024-FAMI,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de partenariat dans le cadre d'une opération collaborative, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec les trois membres du consortium, les associations Compétence Emploi, Habitat Cité et Astrolabe Formation.



- APPROUVE la demande de subvention auprès du ministère de l'Intérieur pour l'opération « Réseau Apprendre le français : coordination des acteurs œuvrant pour l'apprentissage du français en Seine-Saint-Denis » par le consortium piloté par le Département, dont le projet détaillé et le plan de financement sont ci-annexés, pour une participation du fonds « Asile, migration et intégration » de 549 185,58 euros, et un coût total éligible de 732 247,45 euros ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.